

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2021

VISANT À AMÉLIORER L'ÉCONOMIE DU LIVRE ET À RENFORCER L'ÉQUITÉ ENTRE
SES ACTEURS - (N° 4229)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC16

présenté par
Mme Bannier, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« dont le total du bilan annuel n'excède »,

les mots :

« un total du bilan annuel n'excédant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.